

Le but de notre agence de garde d'animaux à domicile est d'organiser la garde à domicile des animaux de compagnie. Pendant votre absence vos animaux restent à la maison en compagnie d'une personne retraitée membre de notre réseau. Elle-même bénéficie en échange de ce service d'un logement gratuit dans une région ou une ville qu'elle aura choisie de découvrir.



Nos pet-sitters sont des personnes **retraitées** de France et Benelux et **anciens propriétaires d'animaux** qui trouvent en cette échange l'occasion de voyager, de rencontrer des personnes diverses, et surtout de pouvoir chouchouter des animaux sans en avoir la charge à l'année. Nos adhérents ont des qualités d'échange, le sens du contact, adaptables, une **très bonne moralité** indispensable à notre fonctionnement et une passion réelle des animaux.

Quel est le rôle de nos pet-sitters ?

Leur rôle est bien entendu de **s'occuper de vos animaux**, mais également de **surveiller** que tout se passe bien à votre domicile. Ils peuvent s'absenter en journée pour visiter la région mais ils seront présents obligatoirement dès la tombée de la nuit jusqu'au matin à votre domicile. Ils sont là bénévolement et vous ne pouvez pas leur demander un travail rémunéré.

Ils accepteront avec plaisir d'arroser les plantes vertes ou le jardin pourvu que cela ne représente pas un travail excessif. Leur rôle est également de maintenir le lieu de séjour **propre** et de respecter les **règles de sécurité** (fermeture des portes, fenêtres). Ils ne peuvent pas recevoir ou inviter à votre domicile. Ils prennent à leur charge leurs frais de déplacement, de nourriture, de téléphone.

Conditions d'inscriptions :

Votre logement :

Votre logement doit être propre et confortable. Un logement dénué de confort ou mal entretenu ne pourra pas motiver nos pet-sitters.

Délai:

Vous devez prévoir un délai de 3 à 4 semaines de traitement du dossier pour votre première demande. L'idéal étant d'anticiper le plus tôt possible votre demande.

Vos animaux :

Nous assurons la garde de **tous les animaux de compagnie** : chiens, chats, chevaux, poules, animaux de basse-cours. Nous n'assurons pas la garde d'animaux dis « d'élevage ». Pour des raisons d'assurance, nous ne pouvons pas assurer la garde d'animaux de catégorie 1 et 2.

Nos adhérents ne peuvent pas dormir dans la même pièce que les animaux. Vous devrez avoir une chambre d'amis pour les accueillir avec une armoire disposant de suffisamment de place pour leurs effets personnels.

Et enfin....

Vous devez prendre conscience que les personnes qui acceptent de venir chez vous le font en tant que bénévole, et qu'il convient de les accueillir comme des invités et non comme des obligés.

Par mesure de responsabilité et par respect envers nos adhérents, il est impossible de faire cohabiter des membres de votre famille avec nos adhérents pendant le séjour.

Quel est le coût ?

Nous proposons plusieurs forfaits de home-sitting en fonction de vos besoins. Le Forfait Jours, le Forfait Annuel, Le Forfait Longue Durée.

FORFAIT JOURS : À partir de **52 euros pour 3 jours** et jusqu'à **192 euros pour 31 jours**.

FORFAIT ANNUEL : Le Forfait annuel à **195 euros** vous permet de faire des demandes régulièrement sur **12 mois glissant** pour des durées comprises entre **3 jours et 28 jours** à la fois.

Consultez les autres forfaits sur <https://www.goldenday.fr/page/garde-animaux-a-domicile-tarif>

Quand payer ?

Vous n'aurez rien à payer avant que vous n'aurez échangé avec vos pet-sitters. Si vous ne validez pas notre proposition vous n'aurez rien à payer. Vous restez entièrement libre de refuser notre proposition.

Frais de déplacement adhérents facultatifs:

Vous pourrez offrir à vos home-sitters une participation aux frais de déplacement. Cette participation est facultative mais appréciée. Elle est comprise entre 20€ et 50€ par garde. <https://www.goldenday.fr/page/frais-dogsitter>

Comment s'inscrire?

Rendez-vous sur notre site internet <https://www.goldenday.fr/> et commencez par «trouver un pet-sitter» en haut de l'écran. Suivez les consignes décrites sur la page d'aide: <https://www.goldenday.fr/page/aide-homesitting> si besoin.

Le contrat de garde d'animaux :



Par chaque période de garde de vos animaux nous établirons un contrat de garde spécifique entre vous et vos gardiens afin de codifier cet échange. Ce contrat servira de règle d'engagement mutuel et sera signé par les deux parties.

S'il y a un problème, il y a-t-il une assurance ?

Votre maison est assurée par votre **assurance habitation**. (Obligatoire)

Nos adhérents ont souscrits à une **assurance responsabilité civile** permettant d'assurer les dommages causés par maladresse ou négligence.



Goldenday-Homesitting a souscrit **une assurance spécifique Home-sitting** auprès MMA entreprise adresse 44 avenue Robert Buron 53000 Laval - Tél : 0243531056. N° contrat : RCP145717696.

Évaluation fin de garde:

Nous évaluons chaque garde au retour des propriétaires. L'indice de satisfaction est excellent puisque nos gardes sont presque toujours évaluées au maximum.

Mentions légales :

Goldenday-Homesitting® est une marque déposée. Goldenday-Homesitting est une entreprise Individuelle, adresse 6 et 8 rue des sports 53000 Laval. Num. de siret 803 879 949

Contact :

@Mail: contact@goldenday.fr ☎ : 09 81 47 76 19 Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h (Appel non surtaxé)